

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 30	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 9	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mai 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-05-18-BD-36 :

Lancement du marché de travaux à bons de commande de viabilisation de l'ancienne Base Aérienne 128.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la Base Aérienne 128 d'intérêt communautaire,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) qui fixe les conditions de gestion du site en « bon père de famille », en date du 2 juillet 2013,
VU la convention d'occupation passée entre France Domaine et l'EPFL le 15 septembre 2014 confiant la gestion du site à l'EPFL dans l'attente de la cession définitive,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT la vétusté ou l'inadaptabilité des réseaux existants,
CONSIDERANT la volonté d'accueillir dès 2016 de premières activités économiques sur la Base et notamment sur la base vie et la première phase de l'Agrobiopôle,
CONSIDERANT la nécessité à cet effet de viabiliser la Base,

DECIDE de lancer le marché de travaux en procédure adaptée sur la base d'un marché à bons de commandes d'une durée de 3 ans, détaillé comme suit :

4 lots :

- Lot 1 – Voirie,
- Lot 2 – Eau et assainissement,
- Lot 3 – Réseaux secs et éclairage public,
- Lot 4 – Aménagements paysagers.

3 attributaires par lot selon la répartition suivante :

Titulaire n°1 : 50% des montants minimum et maximum du marché,
Titulaire n°2 : 30% des montants minimum et maximum du marché,
Titulaire n°3 : 20% des montants minimum et maximum du marché.

Un montant minimum et maximum par lot :

Montant minimum : - lot 1 : 400 000€ HT - lot 2 : 400 000€ HT - lot 3 : 400 000€ HT - lot 4 : 250 000€ HT TOTAL : 1 450 000€ HT	Montant maximum : - lot 1 : 2 000 000€ HT - lot 2 : 1 350 000€ HT - lot 3 : 1 000 000€ HT - lot 4 : 600 000€ HT TOTAL : 4 950 000€ HT
--	--

AUTORISE Monsieur le Président à engager les travaux y afférents dans la limite des crédits inscrits au budget prévisionnel 2015,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants,
SOLLICITE les subventions auxquelles Metz Métropole peut prétendre.

Pour extrait conforme
Metz, le 19 mai 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

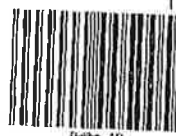
Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 31 – Projet de réalisation de 9 pavillons en bande, Domaine de Bellevue à Woippy dans le cadre du programme « Maison Durable » - 2ème tranche : demande de financement. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1	
Point 32 – Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné. <i>Annexe</i> : Opération de réhabilitation de logements privés soutenus par l'ANAH.	1	
Point 33 – Participation au financement du Centre de Ressources Politique de la Ville de Lorraine (CRPVL). <i>Annexe</i> : Convention d'objectifs et de moyens.	1	
Point 34 – Subvention versée à l'ENIM dans le cadre de la réalisation d'un projet de fin d'études de deux élèves-ingénieurs.	1	
Point 35 – Mise à disposition de matériel aux communes membres. <i>Annexe</i> : Règlement de mise à disposition de matériel. <i>Annexe 1</i> : Liste du matériel mise à disposition. <i>Annexe 2</i> : Tableau de demande d'intervention.	1	
Point 36 – Lancement du marché de travaux à bons de commande de viabilisation de l'ancienne BA128.	1	
Nombre total des actes transmis : 6 délibérations dont 4 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Helène KISSEL

